



TELETRAVAIL ACTE 2 :

UN LEVIER IMMEDIAT FACE A LA CRISE !

Avril 2026

UN CONTEXTE QUI CHANGE TOUT !

Suite à notre courrier du 18 Mars à la Direction (voir au dos), la crise conjoncturelle actuelle, marquée par une hausse très importante des coûts du carburant et un niveau d'incertitude élevé, impose des mesures rapides, concrètes et efficaces.

L'entreprise appelle à la maîtrise des coûts, mais aujourd'hui, **une partie de l'effort repose directement sur les salariés.**

Depuis le 1er septembre 2025, la réduction du télétravail :

- Augmente les frais de transport des salariés
- Aggrave l'impact de la hausse des coûts énergétiques
- Transfère une contrainte économique vers les personnels

Le télétravail est une solution simple, rapide, efficace qui est aujourd'hui le seul levier immédiatement mobilisable, sans dépendre de facteurs externes.

- **Réduction des coûts** de transport pour les salariés
- Contribution indirecte à **la maîtrise des coûts globaux**
- **Amélioration de l'agilité** en situation dégradée
- **Réponse concrète** aux aléas (météo, perturbations, crises)

UN ARGUMENT ÉCONOMIQUE IMPARABLE POUR L'ENTREPRISE

Le forfait télétravail est plafonné à **4,30 € par jour** pour l'entreprise.

L'indemnité kilométrique versée aux salariés se monte à **0,3837 €/km** — et dépasse très rapidement le forfait télétravail dès les premiers kilomètres.

Conclusion : chaque jour de télétravail supplémentaire représente une économie nette pour Air France. Dans un contexte de compression des coûts, ne pas saisir ce levier serait incompréhensible.

L'UNSA Aérien agit pour vous, nous demandons à la Direction d'agir rapidement. Le télétravail n'est pas un avantage, c'est un outil d'adaptation indispensable dans le contexte actuel.

L'UNSA Aérien demande :

- Le rétablissement immédiat et sans condition d'un jour de télétravail supplémentaire par semaine pour tous les éligibles, une mesure de bon sens.

Adapter le télétravail aujourd'hui, c'est partager équitablement les efforts demandés par la situation. Ne pas agir, c'est faire peser la crise uniquement sur les salariés.

Vos représentants UNSa-Aérien AF SOL

Rejoignez-nous !



unsa-aerien.fr



Monsieur Patrice TIZON
Directeur des Ressources Humaines
Air France
DG. DP

Réf : 06/ SCH/26

Roissy, le 18 mars 2026

Objet : Demande d'adaptation de certains dispositifs d'entreprise dans le contexte actuel

Monsieur le Directeur Général des Ressources Humaines,

Dans le prolongement du message du Directeur Général du Groupe relatif aux conséquences du conflit au Moyen-Orient sur Air France-KLM, adressé à l'ensemble des salariés le 17 mars, nous souhaitons attirer votre attention sur la nécessaire déclinaison de ces orientations au sein d'Air France.

Ce message met en évidence une crise conjoncturelle majeure, marquée par une hausse significative des coûts du carburant et un niveau d'incertitude élevé, appelant à un renforcement de la maîtrise des coûts et de l'agilité.

Dans ce cadre, il apparaît indispensable de mobiliser tous les leviers. L'UNSA Aérien considère ainsi nécessaire d'intensifier les démarches visant à obtenir un allègement de certaines charges pesant sur notre secteur, en particulier la TSBA, dont le niveau a triplé en 2025 et dont Air France est la première contributrice. Nous savons que vous êtes mobilisés sur ce sujet, comme nous le sommes également.

Si nous comprenons les enjeux économiques, la réponse doit intégrer leurs impacts pour les salariés. Or aujourd'hui, la réduction des jours de télétravail pour les cadres, mise en œuvre au 1er septembre 2025, se heurte à la situation actuelle : dans un contexte de hausse des coûts de transport, elle reporte directement une partie des contraintes économiques sur les seuls salariés, sans mécanisme compensatoire.

Par ailleurs, les difficultés récurrentes dans la gestion de certaines situations exceptionnelles (par exemple les alertes météorologiques) et les délais de communication associés génèrent des inégalités de traitement et soulignent un besoin accru d'agilité.

Dans ce contexte, l'UNSA Aérien formule les demandes suivantes :

- le rétablissement d'un jour de télétravail supplémentaire par semaine pour les cadres ;
- l'autorisation automatique d'une journée de télétravail exceptionnel en cas d'alerte météo ou de pic de pollution ;
- un accord facilité des demandes de temps partiel, quel que soit le taux, notamment dans le cadre des retraites progressives ;
- la possibilité élargie de transformer la prime de fin d'année (PFA) en congés, afin de limiter les sorties de trésorerie.

Ces premières propositions visent à concilier les impératifs économiques du Groupe avec les réalités des salariés.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations distinguées.

Loïc GIROLET
Secrétaire Général
UNSA-Aérien Air France

Copie : R. SUCHET

Sara Cécile HARIZ
Secrétaire Générale Adjointe
UNSA-Aérien Air France